



Édito

La formation syndicale : indispensable !

En mars 2019, les Assises de la Formation continue des enseignants, organisées sous l'égide du Ministère de l'Éducation nationale, ont acté l'insuffisance de la formation continue. Le "Schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale 2019-2022" (B.O 26/09/2019) était censé démontrer l'attachement du Ministère à la formation continue. L'engagement du Ministère est en réalité très relatif ! Dans l'académie de Nice, depuis 2018, ce sont 43788 euros de moins affectés au budget formation. Cette année encore, seulement 39 % des dispositifs sont à candidatures individuelles. Plus grave encore : il est clair que les grandes lignes du schéma directeur académique sont axées sur le "localisme" et le "distanciel" ce qui pour le SNES-FSU, constitue surtout un moyen déguisé de faire des économies !

La situation sanitaire a entraîné une étrange parenthèse pédagogique. L'injonction à la "continuité pédagogique" était une mission quasi impossible, mais elle a eu l'intérêt de montrer comment les enseignant-e-s ont su repenser leur travail à cette occasion. Le SNES-FSU a proposé très tôt des aménagements de programme qui ont essuyé un refus du ministre.

Au cours de l'été, le Ministère a publié un décret modifiant, à compter de la session 2022 du bac, l'évaluation des épreuves du tronc commun, des options et de la spécialité abandonnée en fin de Première. C'est à la demande d'organisations favorables au tout contrôle continu pour le bac (SGEN, UNSA, FCPE notamment), que le ministère a décidé de "cadrer" le contrôle continu pour "sécuriser" les moyennes. Contre l'avis de toutes les autres organisations syndicales, le ministère a même fini par reprendre la proposition de l'UNSA et imposer l'élaboration d'un projet local d'évaluation (Arrêté du 27 juillet 2021 -art.2-). C'est une décision grave qui risque d'affecter notre liberté pédagogique. On le comprend aisément, Jean-Michel Blanquer, avec un bel opportunisme, a utilisé la crise sanitaire pour avancer d'autres pions.

La formation syndicale est un des moyens efficaces de lutter contre toutes ces attaques. C'est un moment où il est possible de prendre du recul et de faire le point sur les évolutions de notre métier et nos droits. Alors que le Ministère s'entête à courir de réforme en réforme, autant dire que ces temps de réflexion collective, entre pairs, sont de plus en plus nécessaires. Nous avons choisi cette année de varier les dispositifs proposés, autour de trois grandes entrées : ma carrière, mon métier et mon syndicat, afin de répondre aux attentes de toutes et tous. Le droit à la formation syndicale (12 jours par an) est essentiel et indispensable ! Faisons-le valoir, faisons-le vivre ! Alors au plaisir de vous revoir ou de vous rencontrer sur ces temps de travail et de réflexion toujours enrichissants et conviviaux !

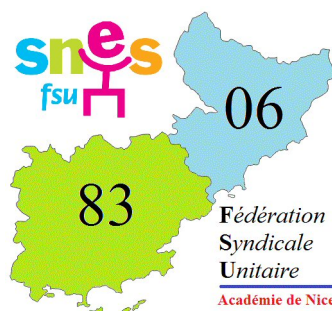
Fabienne Langoureau, secrétaire académique du SNES-FSU

NICE C-DIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

SPÉCIAL FORMATION SYNDICALE 2021-2022



N° 262 SEPTEMBRE 2021 SOMMAIRE

Nice, le jeudi 23 septembre 2021
P. 1 Edito
P. 2,3 Formation syndicale
P. 4 Participer, s'inscrire

MODE D'EMPLOI

LE DROIT SYNDICAL NE S'USE QUE SI L'ON NE S'EN SERT PAS !

Un-e fonctionnaire (titulaire ou stagiaire), ou un agent non-titulaire, en activité, a droit à 12 jours ouvrables maximum par an au titre du droit au congé pour formation syndicale avec maintien du traitement (article 34 - 7° du titre II du statut général du fonctionnaire).

COMMENT PARTICIPER ?

Pour participer à un stage de formation syndicale, il suffit de déposer auprès de son chef d'établissement, ou son chef de service, une demande de congé pour formation syndicale (selon le modèle p.3), **un mois avant la date prévue** du stage de formation syndicale. Parallèlement à cette demande de congé, inscrivez-vous auprès du SNES-FSU, Académie de Nice (imprimé à découper page 4).

Le SNES-FSU n'adresse pas de convocation aux intéressés.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Les stages de formation syndicale du SNES-FSU sont ouverts à toutes et à tous, syndiqués ou non syndiqués. N'hésitez pas à transmettre cette publication à vos collègues.

Le SNES-FSU Académie de Nice prend en charge les frais de déplacement et accorde une participation aux frais de repas aux adhérents.

FORMATION SYNDICALE

CALENDRIER ANNUEL DES STAGES DE FORMATION SYNDICALE 2021-2022

MILITER DANS UN ÉTABLISSEMENT

Stage départemental Alpes-Maritimes

Date : jeudi 21 octobre à 9h30. **Lieu** : lycée T. Maulnier, Nice

Animé par **Didier Giauffer et Vassilia Margaria, co-secrétaires adjoints de la section départementale**

Stage départemental du Var

Date : Vendredi 26 novembre à 9h30. **Lieu** : Lycée du Coudon, La Garde

Animé par **Jean-Michel Harvier responsable du secteur national action juridique et Dominique Queyroulet, secrétaire de la section départementale.**

Ce stage est destiné aux militant.e.s des sections d'établissements pour faire le point sur les possibilités d'intervention syndicale dans les établissements :

- Animer la vie syndicale : l'H.I.S., les interventions auprès du C.E., les actions collectives...
- Les principaux droits et devoirs des personnels dans les établissements.
- Les interventions possibles en lien avec les élu.e.s du SNES-FSU : comment intervenir en CA ? Quel relais possible grâce aux élu.e.s départementaux SNES-FSU ?

RETRAITES

Stage SNES-FSU de Nice et FSU 06

Date : Mardi 16 novembre à 9h30. **Lieu** : lycée Renoir Cagnes sur mer

Avec **Benoît Teste secrétaire général de la FSU**

Emmanuel Macron a confirmé sa volonté de mettre en place un système de retraite "par points" dont les grands contours ont été donnés par le rapport Delevoye à l'été 2019. En quoi l'instauration d'un régime par points changerait radicalement le système actuel ? Quelles seraient les conséquences pour l'ensemble des salariés ? Pour les fonctionnaires ? Derrière les choix techniques de modalités de calcul des pensions se cachent des enjeux politiques majeurs. Ce stage a pour ambition de décrypter ce projet de réforme, de débattre des propositions pour conserver et améliorer un système de retraite solidaire, de tracer les perspectives de mobilisation.

PERSONNELS STAGIAIRES

Stage départemental Alpes-Maritimes

Date : mercredi 17 novembre à 9h30. **Lieu** : INSPE GEORGE V, Nice

Animé par **Didier Gode, responsable du secteur Formation des maîtres à la section académique et Fabienne Langoureau, secrétaire académique**

Stage départemental du Var

Dominique Queyroulet, secrétaire de la section départementale

Date : mercredi 17 novembre à 9h30. **Lieu** : Bourse du Travail, Toulon

Pour tout savoir sur sa carrière (droits et devoirs, carrière, promotion, mutations etc.) et les modalités de cette année de stage de formation (évaluation, validation, etc.).

PERSONNELS NON TITULAIRES

Date : vendredi 19 novembre à 9h30. **Lieu** : local du SNES-FSU, Nice

Animé par **Rozenn Cros, responsable académique du secteur non-titulaires et Jocelyne François, secrétaire nationale responsable du secteur non-titulaires**

Contrats et carrière (mise en place du décret du 29/08/2016). Possibilités de titularisation et de CDIisation. Droits des non-titulaires : droit à la formation, lecture d'une fiche de paie... Situation de l'emploi des non-titulaires dans l'académie. Concours : internes, externes, etc.

FORMATION SYNDICALE

CALENDRIER ANNUEL DES STAGES DE FORMATION SYNDICALE 2021-2022

URGENCE SOCIALE ET URGENCE ÉCOLOGIQUE

Stage régional de la FSU PACA

Avec **Benoît Teste Secrétaire Général de la FSU, Jean-Marie Pernet politologue, des militant.e.s de la CGT, Confédération paysanne, d'ATTAC**

Date : mercredi 17 novembre et jeudi 18 novembre

Lieu : domaine de Massacan, Toulon.

Depuis plusieurs mois, différentes organisations ont multiplié les rencontres et collaborations, convaincues qu'il n'existe pas de réponse à l'urgence écologique sans une réelle justice sociale. Ce collectif n'a cessé de souligner l'impérieuse nécessité d'une rupture avec les politiques menées jusqu'à présent, nécessité dramatiquement rappelée par la crise sanitaire actuelle et les nouvelles annonces gouvernementales. Poursuivant cette démarche, la FSU PACA organise deux journées d'échanges et de formation afin de faire émerger une série de mesures concrètes pour tenter de répondre à l'urgence sociale et à l'urgence écologique. Ce sera l'occasion de «faire la démonstration qu'il y a des alternatives au capitalisme néolibéral, productiviste et autoritaire, et que ces alternatives sont crédibles et réalisables (...)».

LYCÉE NOUVEAU BACCALAURÉAT

Animé par **Claire Gueville, responsable nationale du groupe lycée et**

Fabienne Langoureau, secrétaire académique du SNES-FSU

Date : mardi 14 décembre à 9h30. **Lieu** : au lycée Masséna, Nice.

Les réformes «Blanquer» : analyse d'une stratégie politique de rupture et de démantèlement des formations. Que devient la voie générale dans la réforme du lycée ? Avec la nouvelle organisation des enseignements en «parcours» individuels, le lycée général change de nature dans le système éducatif : quelles fonctions sociales les réformes assignent-elles à ce nouveau lycée ? Les parcours individualisés et l'éclatement du groupe classe, une réaction en chaîne : que deviennent les conseils de classe ? Les missions des professeurs principaux ? Quels suivis pédagogiques des élèves ? Quelle conception de l'orientation ? L'architecture du nouveau baccalauréat : contrôle continu, projet local d'évaluation, focus sur le «Grand oral»...

PRÉPARER LA RENTRÉE

Animé par **Dominique Queyroulet, secrétaire de la section départementale, Serge Muller, responsable du secteur emploi de la section académique et Bruno Combette, militant à la section départementale du Var**

Date : vendredi 21 janvier 2022 à 9h30. **Lieu** : au collège La Peyroua, Le Muy

Examen de la Dotation Globale (DG), élaboration d'un tableau de répartition des moyens (TRMD), préparation du vote en CA. Postes, heures supplémentaires (HSE, HSA), indemnités (IMP, etc.).

CPE

Animé par **Anne Monnet, responsable du secteur CPE à la section académique et Olivier Raluy, responsable national du secteur CPE.**

Date : Jeudi 24 mars 2022 à 9h30. **Lieu** : Lycée Carnot, Cannes

Rendez-vous de carrière, temps de travail, évolution du métier face au risque sanitaire, actualités et questions diverses.

Modèle de demande d'autorisation d'absence à reproduire et à remettre à votre chef d'établissement un mois avant la date du stage au plus tard.

Nom et prénom - grade et fonction
– établissement

à Monsieur le Recteur de
l'académie de Nice,
sous-couvert de Monsieur
l'Inspecteur d'académie des Alpes-
Maritimes (du Var),
sous-couvert de Monsieur le
Proviseur (Principal) (Directeur) du
lycée (collège) (CIO)

Objet : demande d'autorisation
d'absence

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions :

- de la loi n°84-16 du 11-01-84
(article 34 alinéa 7), portant statut
général des fonctionnaires*

- de la loi n°82-997 du 23-11-82
relative aux agents non-titulaires
de l'État *

définissant l'attribution des congés
pour la formation syndicale, avec
maintien intégral du salaire, j'ai
l'honneur de solliciter une
autorisation d'absence le

_____ pour participer à un
stage de formation syndicale.

Ce stage est organisé par le
secrétariat académique du SNES-
FSU, sous l'égide de l'IRHSES,
organisme agréé, figurant sur la
liste des Centres dont les stages
ou sessions ouvrent droit aux
congés pour la formation syndicale
(arrêté publié au J.O. du 05-02-
93).

Veuillez agréer, Monsieur le
Recteur, l'expression de mes
salutations respectueuses.

Fait à ... , le ... Signature

* **indiquer l'une ou l'autre
référence selon que vous êtes
titulaire ou non.**

PARTICIPER, S'INSCRIRE

CALENDRIER ANNUEL DES STAGES DE FORMATION SYNDICALE 2021-2022

TZR : TITULAIRES SUR ZONE DE REMPLACEMENT

Animé par **Malou Macciotta, responsable du secteur TZR à la section académique**
et **Julie Bagge commissaire paritaire du SNES-FSU**

Date : vendredi 28 janvier 2022 à 9h30. **Lieu** : local du SNES-FSU, Nice

Tout ce que vous devez savoir sur la fonction de TZR : comment se déroulent les affectations ? Puis-je refuser un remplacement ? Vais-je toucher des indemnités et comment les obtenir ? Puis-je refuser des heures supplémentaires ? Dois-je accepter d'être au CDI entre deux remplacements ? Comment faire pour obtenir un poste fixe ?...

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Animé par **Ludivine Debacq, responsable nationale du groupe égalité femmes-hommes, Rozenn Cros, responsable du groupe égalité femmes-hommes à la section académique et Fabienne Langoureau, secrétaire académique du SNES-FSU**

Date : février 2022. **Lieu** : Nice

Les combats et luttes pour le droit et l'égalité des genres au travail ont permis des avancées dans ce domaine. Mais nous devons rester vigilant.e.s car la réalité est bien plus difficile. Il est donc nécessaire de connaître la législation et les outils à notre disposition pour faire vivre ces droits. Discriminations, harcèlement, souffrance au travail : comment faire face à ces situations ? Notre stage sera l'occasion d'échanger, de découvrir les textes réglementaires et d'envisager collectivement les moyens d'action.

ÉCOLE INCLUSIVE

Animé par **Jérôme Motard, responsable national du groupe école inclusive au SNES-FSU**

Date : jeudi 31 mars 2022 à 9h30. **Lieu** : collège Port Lympia, Nice

La notion d'inclusion est entrée depuis 15 ans dans le quotidien des écoles puis des collèges et des lycées. D'abord centrée sur l'accueil des élèves en situation de handicap, avec la loi de 2005, elle s'est ouverte depuis à celui des élèves à besoins éducatifs particuliers. Au-delà du droit de chaque enfant à la scolarité, que nul ne conteste, la question est maintenant de savoir comment s'organise l'inclusion sur le terrain : où commence et où s'arrête la prise en charge scolaire d'un besoin éducatif particulier ? La classe ordinaire doit-elle être l'horizon unique ? Quels changements avec la mise en place des PIAL ? Quels sont les missions, les droits et les conditions de travail des personnels qui interviennent dans l'école inclusive ?

Bulletin d'inscription à un stage de formation syndicale

Coupon à adresser au **SNES-FSU, 264 Bd de la Madeleine 06000 Nice**

Ou par mail : s3nic@snes.edu en précisant vos coordonnées.

NOM et PRÉNOM : _____

Établissement d'exercice : _____

Tél (si possible portable) : _____

Mel : _____@_____

Je suis intéressé(e) par les stages suivants (cocher les cases de votre choix) dans la limite des 12 journées autorisées :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> MILITER DANS UN ÉTABLISSEMENT 06 | <input type="checkbox"/> PRÉPARER LA RENTRÉE |
| <input type="checkbox"/> MILITER DANS UN ÉTABLISSEMENT 83 | <input type="checkbox"/> PERSONNELS TZR |
| <input type="checkbox"/> RETRAITES | <input type="checkbox"/> ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES |
| <input type="checkbox"/> PERSONNELS STAGIAIRES | <input type="checkbox"/> CPE |
| <input type="checkbox"/> FSU PACA : urgence sociale... | <input type="checkbox"/> ÉCOLE INCLUSIVE |
| <input type="checkbox"/> PERSONNELS NON TITULAIRES | |
| <input type="checkbox"/> LYCÉE | |